



MICRO-STAGE

« INITIATION À LA MUSIQUE BRÉSILIENNE »

Un stage de 4 heures un samedi, pour chanter et découvrir la musique brésilienne !

✓ JE FAIS CE STAGE POUR :

- Découvrir la richesse de la musique brésilienne (bossa nova, MPB, samba, choro, etc.)
- Mieux chanter la musique brésilienne
- En savoir plus sur les spécificité de ces musiques (rythmes, claves, prononciation)
- Travailler le rythme corporellement (méthode o passo, entre autre)
- Améliorer mon chant brésilien

+ QUELS SONT LES AVANTAGES DE CE STAGE ?

- Un stage de 4 heures un samedi, une petite immersion dans l'univers brésilien et une bonne façon de découvrir la Manufacture Chanson ou de la retrouver.
- Le travail en groupe dans une ambiance conviviale qui permet l'échange et renforce la motivation
- Le plaisir de travailler en collectif : possibilité de chanter en polyphonies et polyrythmies.

👤 INTERVENANTE

CAROLINE FABER (*Interprète*)

MON PARCOURS : Je suis arrivée à mon métier de chanteuse et professeure de chant par le jazz vocal, la curiosité et les hasards ont fait le reste ! Musiques du monde (Afrique, Antilles, La Réunion) et brésiliennes ont rapidement complété mon répertoire anglo-saxon ou francophone et influencé mes compositions. Après des cours auprès de Monica Passos, entre autre, mais aussi une formation linguistique, j'ai décidé il y a dix ans de monter un chorale de musique brésilienne avec ma complice Lanna Zita : Canto do Marais, un chœur populaire brésilien.

MAPEDAGOGIE : Je cherche à vous entraîner dans l'énergie et la joie de la musique brésilienne, de son rythme et de la richesse de ses univers en comprenant mieux ses codes. Une contextualisation des chansons accompagne toujours l'apprentissage.



stage de
4 heures



**Atelier
collectif**



- DATES

Samedi 27 janvier 2024



- DURÉE

de 14h00 à 18h00



- PUBLIC

Adultes, tous niveaux



- LIEU

ACP la Manufacture Chanson,
124 avenue de la République
75011 PARIS



- TARIF

100€ TTC - Acompte : 30€

WWW.MANUFACTURECHANSON.ORG

« la SCOP Chanson » - SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ET PARTICIPATIVE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE À CAPITAL VARIABLE

124 avenue de la République, 75011 PARIS – 01.43.58.19.94 – acp@manufacturechanson.org
Siret 328 582 598 00046 – APE 90.01 Z - Centre de formation n°11753547075 - agrément Jeunesse et Sports n° 75JEP06-29
agrément « Entreprises Sociales et Solidaires » - Licences : 1-1062848, 2-1062849, 3-1062850



BULLETIN D'INSCRIPTION

ATELIERS 2023 • 2024

Rendez-vous, aussi, sur la page « Formation Loisirs » de notre site internet www.manufacturechanson.org pour vous inscrire en ligne.

☐

Madame

☐

Monsieur

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Email

Date de naissance

Je m'inscris à l'atelier (cocher la ou les cases de son choix) :

CHANTER

☐
☐
☐
☐
☐
☐


S'ACCOMPAGNER

☐
☐
☐
☐
☐


CRÉER

☐
☐
☐

☐

AUTRE FORMATION :

Je joins à ce bulletin d'inscription un chèque d'acompte établi à l'ordre d'ACP la Manufacture Chanson d'un montant total de :

.....€

Je déclare avoir pris connaissance des modalités d'inscription et en accepter les termes et conditions. Toute activité commencée est dûe en totalité.

Date et signature :



RÈGLEMENT INTÉRIEUR FORMATIONS LOISIRS

Les formations amateurs et loisirs ont pour objectifs de permettre à chacun de s'exercer à la chanson ou à ses disciplines corollaires.

LES ATELIERS

DURÉE

Les ateliers sont proposés à l'année ou au trimestre. Les stages intensif, mini, ou micro-stages, les ateliers « Formation musicale », « Monte le son » et « Ecriture » ont des formats spécifiques.

• **DECOUVERTE DES ATELIERS** : Du 2 au 6 octobre 2023, il est possible de tester sans engagement un ou plusieurs ateliers proposés, à l'exception des ateliers individuels. Le tarif est de 30€ pour les ateliers piano et guitare et de 40€ pour tous les autres.

• **ATELIERS À L'ANNEE** : 26 séances d'octobre à juin (hors vacances scolaires). Engagement à l'année, la totalité du règlement est demandée avant la 1^{ère} séance.

Dans la limite des places disponibles, il est possible de s'inscrire en cours d'année (après accord de l'intervenant) selon le principe suivant : engagement sur la totalité des séances restantes. Paiement des coûts de formation, avant le 1^{er} cours au prorata du nombre de séances restantes.

• **ATELIERS AU TRIMESTRE** : 9 séances par trimestre (hors vacances scolaires). Engagement au trimestre. Pour valider son inscription, la totalité du règlement est demandée dès la première séance. 3 sessions sont prévues durant l'année.

• **AUTRES STAGES** : un engagement et la totalité du règlement est demandée avant le début du stage.

DATES

Les ateliers débutent la semaine du 09 au 13 octobre 2023.

Les inscriptions sont enregistrées à partir du 1er juin 2023 dans leur ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

Une priorité d'inscription est donnée aux participants de la saison précédente jusqu'au 13 juillet 2023

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Pour veiller à la qualité de l'enseignement, la Manufacture Chanson définit, selon la durée et le contenu de chaque atelier, un nombre maximum de participants et s'engage à ne pas le dépasser.

Une formation n'atteignant pas le nombre minimum d'inscrits peut être annulée. Dans ce cas, les sommes engagées (déduction faite du nombre des séances réalisées) sont restituées aux participants.

LIEU DES COURS

ACP la Manufacture Chanson, 124 avenue de la République 75011 Paris - métro : Père Lachaise.

HORAIRES

La durée d'une séance d'atelier est établie selon les besoins pédagogiques et le nombre de participants inscrits.

Les horaires annoncés comprennent l'installation et la désinstallation des cours.

LOCATION DE SALLE DE RÉPÉTITIONS

Les stagiaires participant à une formation disposent du tarif « T2 » pour les mises à disposition de salles, soit une réduction de 16 à 27 % sur le tarif de base.

ENGAGEMENTS DU PARTICIPANT

• Chaque participant s'engage à suivre l'ensemble des cours auxquels il est inscrit, à respecter les horaires et le présent règlement. Comme chaque membre de la Manufacture Chanson, il s'engage à être respectueux du travail des autres, courtois avec tous et à veiller au respect du matériel et des locaux.

• En cas d'annulation d'un cours individuel, le stagiaire doit prévenir l'administration et l'intervenant de son absence au moins 48h (soit 2

WWW.MANUFACTURECHANSON.ORG

« la SCOP Chanson » - SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ET PARTICIPATIVE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE À CAPITAL VARIABLE
reconnue par le Ministère de la Culture et de la Communication en tant qu'établissement d'enseignement artistique
124 avenue de la République, 75011 PARIS – 01.43.58.19.94 – acp@manufacturechanson.org
Siret 328 582 598 00046 – APE 90.01 Z - Centre de formation n°11753547075 - agrément Jeunesse et Sports n° 75JEP06-29
agrément « Entreprises Sociales et Solidaires » - Licences : 1-1062848, 2-1062849, 3-1062850

jours ouvrables) à l'avance. Dans le cas contraire, l'heure lui sera décomptée de son forfait.

- Toute activité commencée est due en totalité sauf dispense accordée par la direction pour motif grave. Le stagiaire s'engage à acquitter le coût total de sa formation au plus tard lors du 1er cours (cf. modalités de paiement ci-dessous).
- Les exercices effectués dans les cours sont propriété d'ACP la Manufacture Chanson, ils ne peuvent être utilisés par le stagiaire dans ses

prestations artistiques futures (sauf autorisation expresse de l'artiste pédagogue concerné).

- Le stagiaire s'engage à accepter par avance et à titre gracieux que la Manufacture Chanson puisse faire paraître sur son site internet ou dans toute autre de ses publications une ou plusieurs photographies, sur laquelle il figurerait, prises à l'occasion d'un cours ou d'une présentation dans le cadre de la formation. De même, pour toute production sonore ou vidéo.

La Manufacture Chanson a mis en place un protocole de lutte contre les Violences Sexistes ou Sexuelles. Un affichage et des guides d'information sont à la disposition des salarié.es, stagiaires et autres publics.

Si vous êtes victime ou témoin de violences sexistes ou sexuelles, vous pouvez contacter la personne référente « lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes » de la Manufacture Chanson : mediation@manufacturechanson.org ou vous adresser à la cellule d'écoute psychologique et juridique de lutte contre les violences sexuelles et sexistes pour les professionnels de la culture : 01 87 20 30 90 du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h ou par mail : violences-sexuelles-culture@audiens.org

MODALITÉS DE PAIEMENT

L'acompte est encaissable, après confirmation d'inscription, à partir du 1^{er} juillet ou dès réception, une fois la rentrée passée. **Possibilité de régler l'acompte via le site internet.** Le règlement complet des frais de formation doit être effectué avant le 1^{er} cours.

En cas de règlement par chèque, une facilité de paiement peut être accordée selon 3 possibilités :

	ENCAISSEMENT ANNUEL	ENCAISSEMENTS TRIMESTRIELS	ENCAISSEMENTS MENSUELS
ATELIERS À L'ANNÉE	1 chèque (après déduction de l'acompte) encaissable en novembre.	3 chèques (après déduction de l'acompte) encaissables en novembre, janvier et avril.	7 chèques (après déduction de l'acompte) encaissables chaque mois de novembre à mai.
ATELIERS AU TRIMESTRE	/	1 chèque (après déduction de l'acompte) encaissable en milieu de trimestre.	2 chèques (après déduction de l'acompte) encaissables les 2 ^{ème} et 3 ^{ème} mois.

Tous les chèques sont à remettre lors du 1er cours.

ATTENTION ! Aucun chèque post-daté n'est accepté (dater les chèques du jour où ils sont faits)